



Communiqué de presse - Paris, le 3 octobre 2014

Tribune de Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement :

« Logements sociaux à Paris: pourquoi renforcer la transparence est indispensable »

Publiée par le Huffington Post.

« Tourner définitivement la page des attributions discrétionnaires des logements sociaux, comme ce fut le cas pendant trop d'années sous la droite à Paris, est une nécessité impérieuse. Non que les passe-droits perdurent - l'arrivée de la gauche en 2001 y a mis un terme - mais l'attribution des logements sociaux demeure un sujet qui soulève beaucoup d'interrogations. Un nouvel outil, le scoring, permet à la procédure de sélection des demandeurs de gagner en transparence, et d'évaluer de manière totalement objective la situation d'un demandeur de logement. A compter de vendredi, chaque demandeur de logement social se verra attribuer un nombre de points selon 25 critères, parmi lesquels les revenus, la part consacrée chaque mois au loyer, l'ancienneté de la demande, la composition familiale, ou encore la taille et l'état de salubrité du logement occupé. Les dossiers classés prioritaires sont ensuite examinés par une commission que je préside, et qui se réunit toutes les semaines.

C'est une véritable révolution du mode d'attribution des logements sociaux, qui répond à trois objectifs que nous avons fixés avec la Maire de Paris, Anne Hidalgo : objectivité, transparence, confiance. En effet, le logement est la première préoccupation des Parisiens. Les loyers du parc privé ont flambé ces dernières années, et les habitants sont chaque année plus nombreux à se tourner vers le parc social pour se loger. C'est pourquoi nous sommes aussi engagés dans un effort sans précédent pour la construction de 7 500 nouveaux logements sociaux par an. L'augmentation de l'offre de logements est la priorité de cette mandature. Mais en plus de ce rattrapage nécessaire, et dans un contexte de pénurie, la transparence et la lisibilité de l'attribution des logements sociaux sont essentielles. Tous les Parisiens, demandeurs de logements sociaux ou non, doivent avoir accès aux critères d'attribution des logements sociaux. C'est un impératif démocratique.

Il faut en effet rétablir la relation de confiance avec les Parisiens en matière de logements sociaux. Beaucoup ont encore en mémoire l'opacité et le clientélisme pratiqués par la droite parisienne à l'époque de Jean Tibéri, qui pouvait loger impunément ses enfants - pourtant propriétaires - dans le parc social. Or, depuis 2001, beaucoup a déjà été fait pour mettre fin à ces pratiques arbitraires et scandaleuses, avec succès. Une commission de désignation, où siègent des élus de la majorité comme de l'opposition, ainsi que des membres d'Emmaüs et de la

Confédération Générale du Logement, a été mise en place pour attribuer les logements sociaux. Il s'agit désormais de franchir un cap supplémentaire dans la transparence et l'objectivité : les critères retenus pour l'application du scoring sont disponibles en ligne sur Paris.fr, et chaque demandeur pourra consulter le nombre de points qui lui est attribué, et suivre l'avancée de son dossier.

L'égalité de traitement et la transparence se voient donc garanties par une innovation que la Ville de Paris est fière de porter. Une innovation utile et attendue, si l'on en croit l'intérêt que lui porte de nombreuses villes, de gauche comme de droite, qui nous sollicitent afin de mettre en place une réforme similaire. Et dans les mois à venir, nous allons continuer dans ce sens, pour répondre aux attentes des Parisiens. Un site internet, « Loc'annonces », permettra de placer les demandeurs au cœur des procédures d'attribution : la liste des logements sociaux disponibles sera publiée en ligne afin que chaque demandeur puisse se positionner sur les offres qui correspondent à ses besoins. Comme le scoring, ce sera un nouvel outil aux services des demandeurs de logements sociaux. Plus de logements sociaux, une sélection plus juste, et une attribution toujours plus transparente, telles sont les bases de notre action municipale. »

Contact presse : Quitterie Lemasson / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr